Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Mamers

COMMUNE D'ARÇONNAY
72610

LE MAIRE D'ARCONNAY

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Ordinaire

-=-=-=-

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu au Centre Culturel Henri Gardien le :

Lundi 4 juillet 2022

à 19 H 30 précises.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A Arçonnay, le 27 juin 2022.

Le Maire,
D. LAUNAY

MAIRIE D'ARCONNAY (Sarthe)

ORDRE DU JOUR :
==========

FINANCES / MARCHES PUBLICS :

1. *Modification des tarifs communaux 2023*
2. *Mise à jour des tarifs de l'Arço*
3. *Travaux de voirie 2022 - Demande de subvention Départementale - ADVC*

RESSOURCES HUMAINES

4. *Délibération temps de travail 1607h*

AUTRES

5. *Règlement d'accès aux locaux communaux*
6. *Plan local d'urbanisme communautaire – Débat sur le PADD*
7. *Convention temporaire d'occupation des locaux – Relais petite enfance*
8. *Dérogations scolaires 2021-2022 – ville d'Alençon*
9. *Projet de création d'un circuit piétonnier par l'office de tourisme de la CUA*

Questions diverses

Décisions du Maire

Mairie – 7, rue des Sorbiers – Tél. : 02 33 31 26 30 – Fax : 02 33 29 54 52
Courriel : mairie@ville-arconnay.fr